

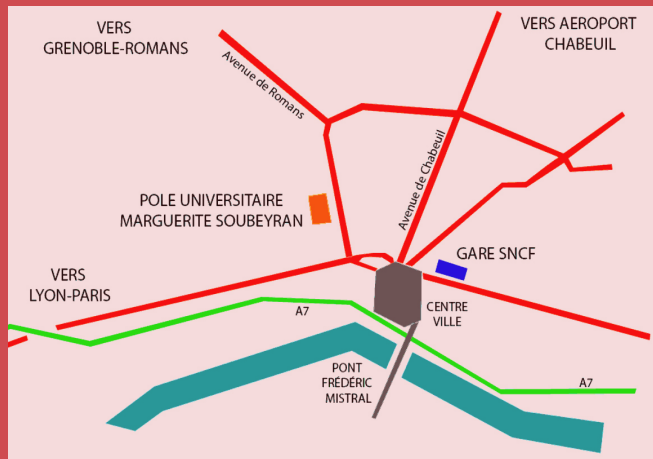
Le droit de la famille a récemment fait l'objet de réformes d'ampleur dont le but était de simplifier et de moderniser la matière afin de l'adapter au mieux à notre société contemporaine. Ces modifications ont touché aux fondements même de cette matière, en contribuant à redéfinir ses principales institutions telles que le mariage ou la filiation. Ces interventions législatives ont entraîné, non seulement un changement total de paradigme par rapport au Code civil de 1804, mais également une rupture avec un certain nombre des principes mis en œuvre par les grandes réformes précédentes réalisées dans les années 1970. Il apparaît dès lors nécessaire de mener une réflexion d'ensemble sur les mutations récentes du droit de la famille à travers les deux notions fondamentales que sont la filiation et le couple (vu sous l'angle du divorce). Seront ainsi abordés, les thèmes de la procréation médicalement assistée (PMA), de la gestation pour autrui (GPA) ou encore le nouveau divorce par consentement mutuel. Il faut mesurer les profonds bouleversements entraînés par ces innovations tant pour la société que pour les praticiens du droit.

Conférence coorganisée par le **CRJ** et l'association **CODE Valence**,
sous la direction de **Michel Farge** et **Sylvain Bernard**

Pour plus d'informations voir <http://crj.univ-grenoble-alpes.fr>

Cette journée ouvre droit à 7h de formation professionnelle

Inscription obligatoire : <http://bit.ly/2nLygkA>



Pôle Marguerite Soubeyran
87 avenue de Romans
26000 Valence

Les mutations contemporaines du droit de la famille



PROGRAMME

Mercredi 21 mars 2018
Amphi Ricœur
Faculté de droit - Pôle Valence

Sous la direction de Sylvain Bernard et de Michel Farge

Accueil dans le hall de la faculté (8h30)

Propos introductifs (9h) :

Serge Vicente, Vice-doyen de la Faculté de droit de Valence

Michel Farge, Codirecteur CRJ

Ivan Flaud, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de la Drôme

Chantal Cousseau-Collomp, Présidente de la Chambre départementale des notaires de la Drôme

Théo Guéret, Président de l'association étudiante CODE Valence

I - La libéralisation de l'accès à la filiation (PMA et GPA)

Sous la présidence de **Adeline Gouttenoire**,

Professeur à l'Université Montesquieu - Bordeaux IV et

Directrice du Centre Européen d'Etudes et de Recherches en Droit de la famille, des personnes et de la santé

A Etat des lieux du droit français (9h10)

Anne-Sophie Brun-Wauthier, Maître de conférences à la Faculté de droit Université Grenoble Alpes, Directeur du Master II droit des personnes et de la famille

B Regards extérieurs (9h30)

Les questionnements d'un biologiste de la reproduction

Pierre Jouannet, Professeur émérite à l'Université Paris-Descartes

Les questionnements d'une Sociologue

Irène Théry, Sociologue, Chercheuse et Directrice d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales

Les questionnements en Belgique

Jehanne Sosson, Avocate au barreau de Bruxelles, Professeur à la Faculté de droit de l'Université Catholique de Louvain et Directrice du Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine

Pause (10h30)

C Table ronde : Vers une réforme ? (10h45)

Jehanne Sosson, Irène Théry, Pierre Jouannet, Adeline Gouttenoire, Géraldine Vial (Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Grenoble Alpes) et **Pierre Murat** (Professeur en droit privé à la Faculté de droit de l'Université Grenoble Alpes et directeur du Master 2 Droit notarial)

Modérateurs : Gaëlle Ruffeux (Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Grenoble Alpes) et **Floriane Maisonnasse** (Maître de conférences en droit privé à la Faculté de droit de l'Université Grenoble Alpes)

Pause : déjeuner libre (12h)

II - La déjudiciarisation du divorce

Sous la présidence de **Michel Farge**,

Professeur à la Faculté de droit de l'Université Grenoble Alpes et co-directeur du Centre de Recherches Juridiques

A Etat des lieux du droit français (14h)

Ingrid Maria, Maître de conférences à la Faculté de droit de l'Université Grenoble Alpes, Directrice du Master II Contentieux et voies d'exécution

B Premier bilan sur la pratique du divorce conventionnel (14h20)

Le regard du notaire

Frédéric Hébert, Secrétaire général de la Chambre départementale des notaires de l'Isère et du Conseil Régional des notaires de la cour d'appel de Grenoble, Professeur à l'Université Grenoble Alpes

Jean-Luc Charras, Notaire à Valence

Le regard de l'Avocat

Nelly Argoud, Avocate au barreau de Valence

Le regard du juge

Laurent Desgouis, Juge aux affaires familiales au tribunal de grande instance de Valence

Débats

Pause (15h20)

C Table ronde : Les malfaçons du divorce conventionnel (15h35)

La remise en cause du divorce par le droit commun des contrats

Mickaël Gros, Doctorant sur les métamorphoses de la protection patrimoniale en droit de la famille à la Faculté de droit de l'Université Grenoble Alpes

L'instrumentalisation de l'enfant

Adeline Gouttenoire, Professeur à l'Université Montesquieu - Bordeaux IV et Directrice du Centre Européen d'Etudes et de Recherches en Droit de la famille, des personnes et de la santé

La singularité du divorce conventionnel français

Alain Devers, Maître de conférences en droit privé à la Faculté de droit de l'Université Lyon III - Jean Moulin, Avocat au Barreau de Lyon

Débats

Conclusion (17h)

Soubresauts législatifs ou changement de paradigme pour la famille et son droit ?

Pierre Murat, Professeur à la Faculté de droit de l'Université Grenoble Alpes et directeur du Master 2 Droit notarial